

**AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE**  
**OPERATION D'AMENAGEMENT DE LA RD N° 231 DU PK 0.000 AU PK 2.430**  
-----  
**Commune de BASTIA**  
(projet poursuivi par la Collectivité de Corse)

**DURÉE DE L'ENQUÊTE** (arrêté préfectoral n° 477/2018 du 20 décembre 2018) :

Pendant 33 jours consécutifs, du jeudi 17 janvier 2019 au lundi 18 février 2019 inclus, se déroulera, sur le territoire de la commune de Bastia, une enquête publique préalable à l'autorisation environnementale, loi sur l'eau, de l'opération d'aménagement de la route départementale n° 231, du PK 0.000 au PK 2.430, en application de l'article L 214-2 du code de l'environnement, (travaux relevant des rubriques 2.1.5.0, 3.1.2.0 de la nomenclature de l'article R. 214-1 du même code).

**SIÈGE DE L'ENQUÊTE :**

Mairie de Bastia.

**LIEUX DE DÉPÔT DU DOSSIER ET DU REGISTRE D'ENQUÊTE :**

Mairie de Bastia

**PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR** (désigné par le président du tribunal administratif de Bastia le 22 octobre 2018) :

Madame Laetitia ISTRIA, ingénieure en environnement, spécialisée en traitement des eaux et déchets, recevra le public en mairie de Bastia selon les modalités suivantes :

- jeudi 17 janvier 2019, de 9 heures à 12 heures
- mercredi 30 janvier 2019, de 9 heures à 12 heures
- mercredi 6 février 2019, de 14 heures à 17 heures
- lundi 18 février 2019 de 14 heures à 17 heures

Durant cette période, le public prendra connaissance des dossiers d'enquête et consignera ses observations dans un registre ouvert à cet effet en mairie de Bastia, pendant les heures habituelles d'ouverture des bureaux.

Les dossiers pourront également être consultés sur un poste informatique mis à disposition du public en mairie, pendant toute la durée de l'enquête aux heures habituelles d'ouverture des bureaux, à partir du site internet des services de l'État en Haute-Corse ([www.haute-corse.gouv.fr](http://www.haute-corse.gouv.fr)).

Un registre dématérialisé sera également mis à la disposition du public sur le site :

<https://www.registre-dematerialise.fr/1092>

Ce registre sera clos automatiquement le lundi 18 février 2019 à 17 h 00 précises, date de clôture de l'enquête.

Les observations relatives à l'enquête pourront également être adressées par écrit, au commissaire enquêteur, en mairie de Bastia, et par voie électronique, à la direction départementale des territoires et de la mer de la Haute-Corse ([ddtm-sjc-consultation-public@haute-corse.gouv.fr](mailto:ddtm-sjc-consultation-public@haute-corse.gouv.fr)), au plus tard le lundi 18 février 2019 à 17 h 00.

Toutes les informations relatives au projet pourront être obtenues auprès du président du conseil exécutif de Corse – rond-point du Maréchal Leclerc de Hauteclocque- 20405 BASTIA Cedex 9 (téléphone : 04 95 34 81 85).

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public en mairie de Bastia, ainsi qu'à la direction départementale des territoires et de la mer, où toute personne physique ou morale intéressée pourra en demander communication, dans les conditions prévues à l'article L. 311-9 du code des relations entre le public et l'administration.

Elle sera, en outre, mise en ligne sur le site internet des services de l'État en Haute-Corse.

Le préfet est l'autorité compétente pour prendre, par arrêté, les décisions faisant l'objet de la présente enquête.